# CONSEIL MUNICIPAL AUDRESSELLES



#### **SÉANCE DU lundi 08 Février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 8 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de Audresselles, se sont réunis à 18h30 à la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 février 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Baillet Elisabeth, Benoit Antoine, Chikaoui Raouti, Coulange Isabelle, Delahaye Bernard, Evrard Christelle, Fasquel Sandrine, Guerrin Patrice, Hugon Olivier, Lefilliatre Graziella, Markiewicz Fabien, Pailhé Déborah, Poultier Lauriane, Chikaoui Raouti, Ringo Xavier, Ternisien Franck.

A 18H30, Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Olivier HUGON est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## Approbation du compte rendu du 11 janvier 2021.

Le compte rendu du 11 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

Mr le maire, précise à ce moment que le projet de dématérialisation des échanges entre la mairie et la préfecture sera effective à compter du mercredi 13 janvier.

#### Ordre du jour :

- 1. RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE DEMANDE DE SUBVENTION
- 2. INFORMATIONS ECHANGES
  - Ecole: Avenir et rénovation extension
  - Travaux Mairie
  - Sécurité, les projets et les bonnes attitudes
  - Camping



# 1) RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE

## a) Ecole: Avenir et rénovation extension

Mr le Maire expose au conseil la situation de l'école.

Il rappelle que la fermeture d'une classe annoncée l'an passé n'a finalement pas eu lieu compte tenu du contexte Covid. La menace de fermeture de classe plane néanmoins toujours sur notre école.

La prévision d'effectif pour la rentrée 2021 n'est pas bonne : 8 élèves de CM2 partiront au collège. Les inscriptions connues jusqu'à présent ne compense pas ces départs. (+5 élèves).

Des réunions ont eu lieu avec l'inspection en présence de représentant de quelques communes voisines.

2 options semblent proposées à notre commune :

- Maintenir une école à 2 classes : Tous les niveaux de maternelle et de primaire seraient alors répartis dans 2 classes.
- Créer un RPI avec les communes voisines : 2 classes seraient alors maintenues à Audresselles, mais les effectifs des différentes communes seraient groupés par niveau et répartis sur les différents villages.
- **♣** Une troisième classe provisoire pourrai-être maintenue pour l'année 2021-2022, année de transition.

Lors de ces réunions et des échanges avec l'inspection, Mr le maire a rappelé la position de l'équipe municipale : On vise un maintien d'une école à 3 classes.

L'équipe municipale motive sa position par :

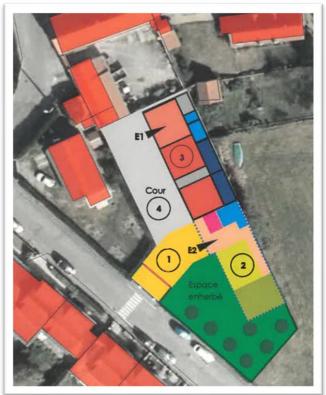
- > Son ambition en termes de politique du logement.
- Son engagement à rendre son école plus attractive (travaux prévus)
- Sa volonté de maintenir des services publics dans notre commune.
- ➤ Sa prudence face au contexte sanitaire actuel. (limiter les effectifs par classe)
- > Son engagement, pris à l'égard de la population, en faveur de l'école.

Mr Le Maire présente l'étude menée par le CAUE. Il s'agit d'un préprojet, une piste de réflexion non arrêtée pour le moment.

Ce projet repose sur la rénovation des bâtiments existants et propose une extension en lieu et place des préfabriqués actuels.

♣ L'objectif visé par la commune est de 80% de subvention





Les besoins exprimés par la commune sont les suivants :

- 1 salle de classe supplémentaire,
- 1 salle de restauration avec espace de réchauffage,
- les sanitaires attenants à ces nouvelles salles,
- un bureau mieux implanté pour la direction de l'école,
- un préau.

Pour répondre aux enjeux, aux besoins et afin de mettre en exergue les potentialités du site, des principes d'aménagement schématisés sont énoncés dans les deux hypothèses suivantes.

Cette première hypothèse prend le parti de proposer un **grand auvent/préau** articulant l'entrée de l'école (barrière) et les bâtiments (existant et extension).

1 - Ce **préau** viendrait abriter les élèves, mais il s'étendrait **au-delà de la cour**. Ainsi, il abriterait également les parents, qui pourraient attendre à l'extérieur de l'école. La barrière de l'école serait déplacée afin de proposer un **trottoir élargi**, un **espace sécurisé** pour l'entrée et la sortie des élèves.

Le préau aurait également, dans ce cas, un rôle de signal d'entrée.

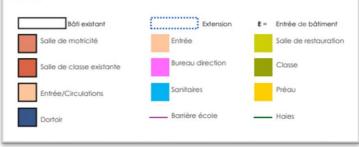
2 - L'extension (en pointillés bleus) permettrait de redéfinir l'organisation des usages au sein de l'ensemble de l'école. Elle se trouverait dans le prolongement du bâti existant et s'articulerait avec le nouveau préau. Un premier volume (entrée E2) accueillerait le bureau de la direction, de nouveaux sanitaires et un espace de circulation spacieux pour accéder à la cantine et à la nouvelle classe. Un second volume comprendrait la nouvelle cantine et son espace de réchauffage ainsi qu'une salte de classe.

Les enfants des classes élémentaires pourraient partager la même entrée, les mêmes sanitaires et ne plus avoir à traverser la salle de motricité des maternelles.

3 - La rénovation de l'existant (détouré de noir) porterait principalement sur la résolution des problèmes de performances thermique et d'acoustique. Cependant, une réorganisation serait à prévoir au vu des usages accueillis au sein de l'extension.

Il semblerait judicieux d'y maintenir la classe des maternelles avec ses sanitaires adaptés, sa salle de motricité et son dortoir. Ce demier pourrait même être agrandi ou un second dortoir pourrait être créé (à la place du bureau actuel de la direction).

4 - La cour d'école (espace vert compris) pourrait être davantage qualifiée (cf. fiche focus cour d'école).





b) OBJET: délibération actant le dépôt de dossiers de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et du programme d'aide départemental dans en faveur des territoires ruraux (FARDA) et d'autres partenaires publics et privés, les aides financières maximales susceptibles d'être accordées au titre des crédits contractualisés et de droit commun

#### - NOTE DE SYNTHESE -

Le conseil municipal de commune d'Audresselles aura à engager au moment du vote du budget une Autorisation de Programme relative à La rénovation et extension de l'école municipalité. Cette rénovation et extension d'un montant de 1 148 400 € TTC (957 000 € HT) est un des deux projets phare de cette mandature. Afin de pourvoir au co-financement de ce projet, après avoir étudier la faisabilité du financement théorique de ces opérations avec les services idoines du Département et de la souspréfecture du Pas de Calais II est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental du Pas-de-Calais et plus particulièrement le programme d'aide départemental en faveur des territoires ruraux (FARDA) , l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et d'autres partenaires publics et privés, les aides financières maximales susceptibles d'être accordées au titre des crédits contractualisés et de droit commun pour le projet précité qui figure dans le plan de financement suivant :

	MONTANT		MONTANT	
CHARGES	HT	RECETTES	HT	%
CHARGES DIRE	CHARGES DIRECTES		RECETTES DIRECTES	
Maitrise d'œuvre	170 000	DETR	239 250	25%
Travaux	787 000	DSIL	334 950	35%
		FARDA	175 000	18%
		Fonds propres	207 800	22%
TOTAL	957 000	TOTAL	957 000	

#### Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant qu'au vu de ce projet, la Commune est susceptible d'obtenir des subventions auprès l'aide départemental en faveur des territoires ruraux (FARDA) mais également l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local et d'autres partenaires publics et privés, les aides financières maximales susceptibles d'être accordées au titre des crédits contractualisés



## Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1: AUTORISE Monsieur le maire à solliciter le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et plus particulièrement le programme d'aide départemental en faveur des territoires ruraux (FARDA), l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ou DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et d'autres partenaires publics et privés, les aides financières maximales susceptibles d'être accordées au titre des crédits contractualisés et de droit commun.

<u>ARTICLE</u>:2 PRECISE que le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

	MONTANT		MONTANT	
CHARGES	HT	RECETTES	HT	%
CHARGES DIRECTES		RECETTES DIRECTES		
Maitrise d'œuvre	170000	DETR	239250	25%
Travaux	787000	DSIL	334950	35%
		FARDA	175000	18%
		Fonds propres	207800	22%
TOTAL	957000	TOTAL	957000	

<u>ARTICLE 3</u>: AUTORISE Monsieur le maire à poursuivre et à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de ce projet et présenter le cas échéant, aux financeurs éventuels, la demande de subvention en deux phases.

<u>ARTICLE 4</u>: RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

## **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

Votes favorables
Votes défavorables
Abstentions
0



## 2. INFORMATIONS - ECHANGES

#### **Travaux Mairie**

Les travaux de la mairie vont démarrer en 2021. (budget = 175 000€ HT)

Subventions: 80%

La maitrise d'œuvre est confiée à la société ETAC (Coulogne).

Des appels d'offres seront lancés pour 7 lots

- Couverture Zinguerie
- Charpente et Bardage bois
- Sous toiture Isolation
- Couverture tuiles
- Ouvrages accessoires
- Evacuation eaux pluviales
- > Eclairement en toiture

#### Sécurité, les projets et les bonnes attitudes

Raouti Chikaoui fait état des travaux réalisés par la commission N°5 Aménagement, Voierie, Sécurité à propos de la sécurité.

Il rappelle que la commune est en grand retard sur certaines de ces obligations, notamment sur les analyses de risques inexistantes au sein de notre commune.

Il annonce que le « document unique » est en cours d'élaboration. Les membres de la commission 5 se lanceront prochainement dans une démarche d'observation de tâches en vue d'établir les mesures de gravité et de fréquence des risques associées aux activités de chaque employé municipal.

Mr le Maire relève alors que ce travail en faveur de la sécurité des employés municipaux, complète un certain nombre d'actions déjà entreprises en vue d'apporter toute la considération que mérite nos agents communaux. Ont déjà été entrepris les mises à jours des dossiers carrières et dossiers retraites, le partage de fiche de poste, la conduite des entretiens individuels, etc...

## **Camping**

La commission N°3 Camping travaille actuellement sur la future proposition des tarifs.

Elle est également invitée samedi 13 février à 10H à participer à une séance de travail sur le futur site internet du Camping.

**\* \* \*** 

La séance est levée à 20H30. Le prochain conseil est prévu le 8 mars 2021.